Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le 28/10/2026
ID : 062-216205559-20261026-DCM020326_18-DE

CM2 2026/027

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS – ARRONDISSEMENT DE BETHUNE – CANTON D'AUCHEL

Ville de **MARLES-LES-MINES**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 26 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six octobre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle d'honneur de l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Mason MOREAU, Maire, en suite de convocation en date du 20 octobre 2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie, le 20 octobre 2026.

Étaient présents : M. Mason MOREAU, M. Jérémy ROBBE, Mme Stéphanie LEGAY, M. Thierry TURLURE, Mme Aline MOREAU, M. Fabien PAUWELS, Mme Jennifer GREVET, M. Philippe LAISNÉ, Mme Charlotte DESMARETZ, M. Alain GRESSIER, M. José TASSEZ, M. Didier PAILLART, Mme Lœtitia DAUTREMEPUICH, Mme Sylvie VICHERY, M. Pascal DEMOL, Mme Karine POCQUET, M. Wesley GARNIER, M. Fabrice DUBRAY, Mme Marina LONCKE, Mme Jessica FOURCROY, M. Jérôme DELPLACE, Mme Aurélie VANNECKE, Mme Marie BOULOGNE, Mme Annette GOZET, M. COUVILLERS Nicolas, Mme Peggy CUISINIER, M. Pierre PRINGARBE.

Étaient absents représentés : Mme Karine DERUELLE (pouvoir donné à Mme Peggy CUISINIER), M. David URBAIN (pouvoir donné à M. Nicolas COUVILLERS)

Étaient absents non représentés :

Soit : 27 présents, 2 absents (dont 2 pouvoirs), soit 29 votants. Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Philippe LAISNÉ a été désigné par le Conseil Municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.
Le procès-verbal de la réunion du 14 septembre 2026 a été adopté sans observation

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 26.10.26.18 **DU 26 OCTOBRE 2026**

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES DU SIVOM DU BRUAYSIS DANS LE CADRE DE LA COMPETENCE « ECLAIRAGE PUBLIC » POUR LA POSE ET LA DÉPOSE DES ILLUMINATIONS POUR LES ANNÉES 2026/2027

Monsieur Philippe LAISNÉ expose que la Communauté du Bruaysis met à disposition de la commune les services de la compétence « Éclairage public », pour la pose et la dépose des illuminations de Noël.

Il y a lieu d'accepter cette mise à disposition et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante pour la pose et la dépose des illuminations 2026/2027 et suivantes.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la convention de services partagés entre le SIVOM de la Communauté du Bruaysis et la commune de Marles-les-Mines ;

CONSIDERANT que le SIVOM de la Communauté du Bruaysis dispose d'une compétence « Eclairage Public » dotée de moyens humains et techniques importants ;

CONSIDERANT que la commune de Marles-les-Mines conserve ses compétences en matière d'illuminations ;

CONSIDERANT que dans le cadre d'une bonne organisation des services et d'une bonne gestion des deniers publics, il est dans l'intérêt des deux parties que SIVOM de la Communauté du Bruaysis puisse mettre ses services et moyens à disposition de la commune de Marles-les-Mines.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe LAISNÉ, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE cette mise à disposition et

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer avec la Communauté du Bruaysis, la convention précitée, afin de prévoir les modalités financières et organisationnelles de cette mise à disposition, pour les années 2026/2027.

Le Maire, soussigné, certifie que la liste des délibérations examinées lors de la séance du Conseil Municipal du 26 octobre 2026 a été, le 20 octobre 2026, publiée sur le site internet de la commune et affichée à la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.	**Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.** **Ont signé les membres présents.** **Pour extrait certifié conforme.** **Certifié exécutoire,** **Marles-les-Mines, le 27 octobre 2026**
Le Maire,	**Le Maire,**
Mason MOREAU	**Mason MOREAU**

MAIRIE DE MARLES-LES-MINES 62540

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)